

## FICHE DE POSTE

### « ENSACF 2025-2026 et 2026-27\_CDD2\_master DE EVAN \_TPCAU\_100hTD »

**L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand**

**Années 2025-2026 et 2026-2027**

**Recrute : un.e enseignant.e contactuel.le**

**Champ disciplinaire : TPCAU**

#### **1. Présentation générale de l'Ecole, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement**

Fidèle à son histoire et à son implantation géographique dans le **Massif Central**, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand cultive sa singularité dans le paysage des ENSA françaises.

L'ENSACF s'interroge sur les conditions de la crise globale actuelle pour permettre aux étudiant·e·s d'être des acteurs éclairés du monde de demain. Dans une situation critique où les concentrations métropolitaines montrent des limites, d'autres scénarios sont à inventer. Face à ces enjeux, l'ENSACF fait le choix de réaffirmer son ancrage territorial et de penser ses missions à partir du milieu qui est le sien. Elle ambitionne ainsi de devenir un établissement de référence sur la thématique transversale **des territoires en marge**, en fondant sa pédagogie sur deux thèmes majeurs :

- **la pensée transcalaire**, qui s'appuie sur l'idée que la transformation des territoires se pense à toutes les échelles, depuis la géographie jusqu'à la mise en œuvre de la matière.

- **l'expérimentation**, qui est une attitude de projet par le « faire » tout autant qu'un rapport au monde et qui invite les étudiants à tester par eux-mêmes les dispositifs de transformations sociales et environnementales jusqu'à l'échelle 1.

Quatre Domaines d'Études de master proposent des entrées différentes, mais complémentaires, du projet pédagogique de l'école en s'appuyant sur les territoires et les constructions dont on hérite, et explorent une logique de soin envers des milieux à réparer, à régénérer.

Le projet pédagogique et scientifique de l'ENSACF vise à équiper les étudiants face à une crise qui se dévoile comme une profonde crise de l'habitation humaine. La sensibilisation à l'écologie environnementale porte un accent sur les écologies sociale et mentale : considérer notre rapport aux réalités économiques et sociales, aux liens entre les humains au sein de chaque société dont ils participent ; questionner notre subjectivité, notre capacité à nous individuer dans le monde, à cultiver l'invention et l'altérité.

***Dans un monde incertain, en tant qu'institution et pédagogues, nous n'avons pas toutes les réponses. Les étudiants, les enseignants-chercheurs sont des apprenants. Il s'agit d'explorer l'inconnu ensemble, d'imaginer collectivement les solutions de demain.***

L'enseignement du projet d'architecture est ici central, sont particulièrement développés :

- le rapport de l'architecture à son milieu, à l'ensemble des réalités entrelacées, proches ou lointaines, matérielles, sociales et idéelles, qui forment tout autant sa matrice que son empreinte
- le rapport de l'architecture avec les disciplines associées avec l'intégration de savoirs spécifiques et transversaux dans l'enseignement du projet.

Enfin, l'UMR Ressources explore les « marges », entre critiques et transgressions, résistances et résiliences : cultiver l'idée selon laquelle ce n'est pas depuis l'intérieur d'un système dominant que l'on trouve les solutions les plus pertinentes, mais bien depuis ses marges.

## **2. DESCRIPTIF DES POSTES – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution**

L'ENSAACF recrute pour le deuxième semestre de l'année universitaire 2025-2026 et pour le premier semestre de l'année universitaire 2026-27 (sous réserve de validation par le contrôle budgétaire) un·e enseignant·e chercheur·e contractuel·le pour enseigner au sein du Domaine d'Etude EVAN.

### **Orientations thématiques de recherche et d'enseignement :**

Le domaine d'études EVAN (Entre Ville Architecture Nature) développe une pédagogie du projet fondée sur la lecture située des territoires et l'analyse des relations entre milieux, sociétés et formes construites. Le projet d'architecture, d'urbanisme et de paysage y est envisagé comme un outil d'enquête et d'action, permettant de rendre lisibles les conditions matérielles, écologiques, sociales et politiques qui structurent les territoires contemporains.

L'orientation pédagogique du domaine s'organise autour du fil directeur des autonomies et des dépendances, compris comme un prisme de lecture des milieux habités et des formes d'organisation territoriale. Cette approche invite à interroger les régimes de ressources, les usages, les infrastructures, les cadres institutionnels et les arbitrages collectifs qui conditionnent les capacités d'action du projet. Elle engage les étudiants à situer leurs propositions dans des contextes concrets, traversés par des contraintes, des conflits et des responsabilités partagées.

L'enseignement repose sur un travail simultané sur plusieurs territoires, combinant un ancrage durable dans le Massif central, des situations de décentrement et des voyages d'études, afin de confronter les étudiants à des contextes contrastés et d'enrichir la compréhension des trajectoires territoriales. Cette mise en regard nourrit une analyse comparative et critique des modes d'habiter, des héritages et des dynamiques de transformation.

L'orientation pédagogique s'appuie enfin sur une lecture du territoire par couches métaboliques — géo-écologique, flux et énergie, habitée, culturelle et politique — mobilisées conjointement dans le diagnostic et le projet. Cette stratification permet d'articuler compréhension fine des milieux, identification des vulnérabilités et élaboration de stratégies d'intervention. Elle participe d'une pédagogie qui assume la dimension politique du projet et forme des architectes capables de prendre position, d'argumenter leurs choix et d'inscrire leur pratique dans les enjeux contemporains de la transformation des territoires.

## Présentation des objectifs et contenus de l'enseignement :

L'enseignement concerné est celui du **Séminaire et du mémoire du semestre 8**, pour un volume d'enseignement de **40hTD sur l'année scolaire 2025-26 et du Séminaire et du mémoire du semestre 9, pour un volume de 60hTD sur l'année scolaire 2026-27.**

**L'enseignement débute le 17 février 2026.**

Le semestre 8 correspond au premier semestre du mémoire de fin d'étude, même si deux séances au semestre 7 ont déjà permis d'initier le processus. L'enseignement vise donc à accompagner l'étudiant·e de Master dans l'élaboration de son travail personnel de recherche. Il s'agit de développer son esprit critique et une réflexivité sur sa propre pratique d'architecte. Cela passe concrètement par différentes acquisitions :

- identifier et délimiter un sujet de recherche, en lien avec les grandes thématiques du domaine d'étude EVAN,
- problématiser le sujet à partir d'un état des lieux de la question et d'une hypothèse singulière,
- mobiliser des références et être capable de les commenter de façon critique et argumentée,
- construire une bibliographie adaptée et pertinente.

Les étudiant·e·s du DE EVAN sont réparti·e·s en groupes et, au sein de ces groupes, encadré·e·s individuellement par un·e enseignant·e-référent·e qui assure plus spécifiquement le suivi et l'avancée de leur travail.

Autour des travaux des étudiant·e·s, l'enseignement consiste en différents apports d'ordres théorique et méthodologique. Les séances de suivi se déroulent tantôt sous la forme de corrections en groupes restreints (autour d'une thématique commune), tantôt sous la forme de corrections collectives pendant lesquels les étudiant·e·s sont amené·e·s à présenter l'évolution de leur recherche devant l'ensemble de la classe.

Dans la perspective de chacune des séances, les étudiant·e·s envoient, quelques jours au préalable, un état d'avancement de leur recherche à leur enseignant·e. Ce travail en cours qui doit être accompagné d'un bilan des travaux effectués d'une séance à l'autre, est lu par l'enseignant·e avant celle-ci. Le protocole des séances se construit par l'enseignant·e en fonction des thématiques, mais aussi de la vitesse de progression de son groupe.

Pour chaque séance, les étudiant·e·s sont amené·e·s à présenter l'évolution de leur recherche devant l'ensemble du groupe ou du sous-groupe (avec un support pdf) et mettent en avant un aspect (une question de fond, une iconographie, un aspect méthodologique...) qui aura été plus spécifiquement travaillé pour la séance.

Quatre séances sont prévues au printemps 2026.

Le semestre 9 correspond au second volet de la recherche, initiée en semestre 8. L'enseignement vise donc à accompagner l'étudiant·e de Master dans le développement et la finalisation de son travail personnel de recherche et l'élaboration d'un mémoire, dont la production sera validée à l'issue d'une soutenance orale. Le suivi comprend 6 séances espacées de 1, 2 à 4 semaines suivant la planification, à partir de septembre 2026.

Dans cette phase 2, l'étudiant·e devra non seulement démontrer sa capacité à faire recherche (état de l'art, collecte de données, terrain... voir S8.2), mais surtout construire et mettre en forme un volume inédit qui devra faire état d'acquisitions spécifiques inhérentes à la pratique de la recherche.

La soutenance se déroule en fin de semestre 9 (janvier 2027) devant un jury composé de trois personnes dont l'une est l'encadrant·e-référent·e.

Le séminaire vise à développer la réflexivité chez étudiant.e.s en mettant en perspective les grandes thématiques du quadriennal du DE EVAN. Il vise également à les placer en situation d'autonomie par la conception d'un document original. Enfin, il a comme objectif de développer

des compétences collaboratives. La thématique précise, tout comme l'organisation concrète du séminaire commençant en février 2026 sont encore en définition.

Les descriptifs de chaque enseignement sont accessibles sur le site de l'ENSACF  
<https://www.clermont-fd.archi.fr/organisation-des-études/> notamment dans le Livret de l'étudiant.

### **3. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques**

Le·la candidat·e devra participer à des séances d'atelier et de jurys.

En outre, il est attendu : une participation aux séminaires pédagogiques, aux travaux d'évaluation pédagogique, aux commissions opérationnelles de l'ENSACF.

#### **Attentes de l'ENSACF**

Plus globalement, l'Ensacf attend de chaque candidat·e (note pédagogique et annexes) :

- un propos construit sur la pédagogie au sein d'une École Nationale Supérieure d'Architecture ;
- ses motivations à s'inscrire dans l'un ou l'autre des enseignements présentés dans les postes.
- un positionnement par rapport à ce que défend l'ENSA de Clermont-Ferrand, notamment au travers des thèmes portés par le projet d'établissement mais aussi ceux inscrits au sein de l'UMR Ressources ;
- une démarche prospective : au regard des spécificités du parcours du·e de la candidat·e, l'énonciation de propositions qu'il·elle pourrait porter en cohérence avec le projet de l'ENSACF ou dans la continuité de celui-ci, et avec l'organisation des enseignements de l'ENSACF.

Le·la candidat·e devra notamment participer à conforter les partenariats en cours dans l'école.

### **4. DESCRIPTIF DU PROFIL**

#### **1 - Expériences et compétences souhaitées**

- Une expérience d'enseignement au sein des ENSA ;
- Une bonne connaissance des enjeux de transformations territoriales à l'heure de la transition écologique et en lien avec la spécificité du territoire dans lequel l'ENSACF s'insère : l'« ici », tout autant que la capacité à le remettre en perspective au regard de territoires éloignés (des « AILLEURS ») ;
- Une expertise sur la diversité des pratiques en cours et leurs évolutions rapides ;
- Une pensée critique sur la relation entre l'architecture et la question environnementale.

#### **2 - Expériences et compétences spécifiques**

- architecte engagé.e dans un parcours de recherche
- docteur.e ou doctorant.e
- Une expérience pédagogique dans le domaine de l'encadrement des mémoires et séminaires est bienvenue.

#### **3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil**

- Architecte

## 5. MODALITES DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures complets doivent être transmis, **au plus tard le 3 février 2026 à minuit**, sur **démarches simplifiées** : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ensacf-recrutement-enseignant-e-s-2-cdd-master-202>

**Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :**

- un **CV** (non illustré) faisant ressortir la formation, le parcours, les expériences professionnelles du·de la candidat·e, ses réalisations, la liste de ses publications, sa situation professionnelle actuelle, dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de la participation aux instances d'une ENSA
- tout document permettant au jury d'apprécier les qualifications du·de la candidat·e
- un dossier travaux pédagogiques (travaux pédagogiques, articles, colloque en lien avec le profil recherché)
- un dossier témoignant de la pratique du·de la candidat·e
- une **note pédagogique** précisant la vision du·de la candidat·e en matière d'enseignement dans une école d'architecture en lien avec les enjeux contemporains de la discipline. Elle précisera en quoi les compétences et expériences du·de la candidat·e répondent aux spécificités du poste est aux thématiques de l'ENSACF (3 pages maximum, 9600 caractères espaces compris maximum)
- les **photocopies des diplômes**
- un **justificatif (indispensable) de l'emploi principal** : documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaires et contrats / ou création d'entreprise et avis d'imposition/ ou avis de revenus de micro-entreprise ou bilan comptable)
- une **copie de la carte nationale d'identité**.

La forme globale de la note pédagogique selon les critères déjà définis au point **3.** est laissée au libre choix du·de la candidat·e dans sa construction.

Pour rappel la note pédagogique ne peut être un CV commenté.

Certains points pourront être plus précisément développés par le·la candidate si il·elle est convoqué·e à l'audition.

Après examen des dossiers par le jury de présélection, les candidat·e·s retenu·e·s pour un entretien **seront auditionné·e·s le vendredi 6 février en présentiel**.

Les convocations et précisions horaires, seront adressés aux candidat·e·s retenu·e·s pour l'audition, par courriel via Démarches Simplifiées, le 4 février.

**Des renseignements complémentaires peuvent être demandés**

- sur le contenu et sur le plan pédagogique à : [stephane.bonzani@clermont-fd.archi.fr](mailto:stephane.bonzani@clermont-fd.archi.fr),
- sur le plan administratif à : [anne.gris@clermont-fd.archi.fr](mailto:anne.gris@clermont-fd.archi.fr)